

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel CEZARD, maire.

**Date de la convocation** : 21/02/2018

***Etaient présents*** : MM Daniel CEZARD, Maire – Hugues SCHIAVO, adjoint - Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON – Claude JOLY - Ntelo KINZONZI – Chantal MAJO - Annie FERNANDES - Éric RABATEL - Thomas PICHEROT - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Anne-Laure VERGER.

***ABSENTS et excusés*** : - Anouck MICHEL, adjointe – Cindy MARREL.

***POUVOIRS*** : Néant

*Secrétaire de séance* : Anne-Laure VERGER

---

Du fait d'un oubli dans le compte-rendu, l'approbation est reportée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

### 1 - Délibérations :

- 1 - Autorisation de recrutement d'un agent saisonnier
- 2 - Validation avant-projet et autorisation de déposer le permis de construire pour un bâtiment communal place des écoliers

### 2 - Débat d'orientation budgétaire

### 3 - Comptes rendus des comités consultatifs (culture, bâtiments, jeunesse, environnement...)

### 4 - Questions diverses

---

#### Délibération n° D03\_2018

**Objet : Autorisation de recrutement d'un agent saisonnier (délibération ponctuelle)**

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, **alinéa 2**,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour l'encadrement des activités périscolaires et le remplacement ponctuel de personnel,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

### DECIDE

Le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de 4 mois et 6 jours (*maximum 6 mois pour un agent saisonnier*) allant du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 6 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 341/322.  
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 

### **Délibération D04-2018**

**Objet :** Validation de l'avant-projet définitif et autorisation de déposer le permis de construire  
Projet d'aménagement d'un bâtiment communal Place des Ecoliers

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier cité en objet.

Suite à la présentation de l'avant-projet définitif par l'architecte Nathalie GALLIEN, et la décision prise par la délibération D33-20107 du 20 décembre 2017 décidant d'engager ce projet sur l'année 2018, et après avoir pris connaissance des différents documents :

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **DONNE** son accord à l'avant-projet définitif,
  - **AUTORISE** M. le maire à déposer et signer un permis de construire,
  - **AUTORISE** le maire à signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.
- 

### **Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 2500 habitants et qu'il ne donnera donc pas lieu à un vote. Il a pour but d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée et en particulier concernant les priorités à donner.  
Tout d'abord, l'analyse des résultats 2017 suivie des prévisions 2018. Le vote du budget primitif 2018 aura lieu lors de la prochaine réunion le 28 mars 2018.

### **BILAN 2017 :**

#### **Document 1**

Les résultats d'investissements sur l'exercice font apparaître 455 290.98 en recettes et 177 291.19 en dépenses soit un excédent de 277 999.79 auquel on ajoute le résultat reporté d'un montant de 557 147.70 ce qui nous donne un résultat de clôture de 835 147.49 €. Ce résultat est obligatoirement affecté en investissement.

Les résultats de fonctionnement font apparaître 727 681.62 en recettes et 576 625.52 en dépenses soit un excédent résultat d'exercice de 151 056.10 €

Ce résultat de fonctionnement devra être affecté au choix en fonctionnement ou en investissement.

#### **Document 2**

Ce document présente l'évolution des taux de fiscalité sur 10 ans, Monsieur le maire proposera pour 2018, le maintien des taux actuels au prochain conseil.

Le résultat de clôture du fonctionnement est diminué par le fait que la dotation de solidarité de la CCVDD est supprimée, elle a été transformée en fonds de concours dans la section d'investissement. Pour 2018, ce fond de concours sera maintenu à même hauteur que 2017.

Le tableau de la dette est un élément très positif, on a un très faible endettement avec seulement 2 emprunts en cours.

#### **Document 3**

Il présente le détail des résultats concernant les charges et recettes de fonctionnement.

## Document 4 – 5 – 6- 7

Présentation du détail des sections de fonctionnement et d'investissement conformes à la comptabilité.

### PREVISIONS 2018

Monsieur le maire présente aux conseillers les grandes lignes des prévisions budgétaires 2018 en section de fonctionnement avec une baisse de 2.5 % par rapport à 2017. Il rappelle que le budget 2017 avait déjà intégré une baisse de 6.5 %.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2018 sont prévues à la baisse (660 300 en 2018). Après avoir listé les dépenses d'investissements prévues pour 2018, le conseil municipal prend acte du débat budgétaire.

### COMPTE-RENDU DES COMITES CONSULTATIFS

**ENVIRONNEMENT** : Gisèle Gaudet informe les conseillers que les membres du comité consultatifs se sont rendus sur le terrain afin de faire le bilan des carrefours ou endroits particuliers à améliorer. Dans un premier temps, l'aménagement des bassins a été acté par le choix du prestataire (Jardins du Val Rupéen de Saint-Chef). L'aménagement paysagé du parking à l'Entrée du Château, l'entrée de la Salle des Fêtes et le carrefour de la Ranche seront réalisés au printemps par l'entreprise Chomel.

**BATIMENTS** : Jean-Marc Damais informe les conseillers qu'un comité a eu lieu le 12/02, il a beaucoup travaillé sur le projet du Bâtiment communal Place des Ecoliers. Quelques points techniques ont été soulignés, l'absence d'une porte à l'arrière du bâtiment pour l'accès au commerce, les toilettes ne sont pas prévues pour personnes à mobilité réduite, prévoir la fermeture de la communication vers les toilettes...

Monsieur le maire a rencontré l'architecte afin de prévoir une entrée du commerce suffisamment large.

L'architecte nous proposera de nouveaux plans en tenant compte des petites modifications demandées pour l'étage.

Une option chiffrée sera demandée pour l'enduit des façades ouest et est.

Les alimentations gaz, électricité, téléphone vont être étudiées et seront séparées entre le commerce et l'appartement à l'étage.

Claude Joly demande si l'escalier d'accès à l'étage sera couvert. M. le maire précise qu'il n'est pas prévu dans le projet de couvrir la montée d'escalier qui concerne l'accès privé à un appartement. Claude Joly maintient sa demande à savoir à qui incombe la responsabilité en cas d'accident.

Monsieur le maire informe l'assemblée que cela représente un coût supplémentaire et qu'il demandera à l'architecte de chiffrer cette option, au moins concernant le palier.

**VOIRIE** : Éric Rabatel présente aux conseillers le projet d'aménagement du carrefour route des Gorges, chemin de Châteaueux qui consiste à installer un ilot central franchissable afin de sécuriser le carrefour comme avec un rond-point. Cet ilot pourra être déplacé aux besoins. Cet aménagement consiste à faire surtout ralentir les usagers qui viennent de Châteaueux et vont au Véronin. Actuellement il y a une priorité à droite qui présente un danger. Cet investissement sera discuté en commission voirie.

Le nettoyage des regards d'assainissement a été fait, ainsi que l'élagage des bords des routes.

Les conseillers prennent connaissance du tableau des autorisations d'urbanismes en cours à ce jour.

Le nettoyage de printemps le 24 mars.

Le marché des producteurs le 31 mars.

Concours coinche Génération Favergeoise le 3 mars.

Théâtre Honneur à nos Aînés le 10 mars.

Vétérans Foot vente de flamenkuche le 10 mars.

Mercredi 14/3 à 19 h 30 réunion Maire/Adjoints suivie à 20 h 30 d'une réunion de travail PLUI pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Le 19 mars comité info à 20h

Le 21 mars comité voirie à 20h30

Le 26 mars comité jeunesse à 20h30

Le 22 mars comité vie économique à 20h

Prochain conseil municipal le 28 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2018, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 <sup>er</sup> adjoint	
MICHEL Anouck	2 <sup>ème</sup> adjointe	Absente et excusée
DAMAIS Jean-Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	
GAUDET Gisèle	4 <sup>ème</sup> Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	Absente et excusée
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	